

geoit vingt sols par arpent, et le sol de cens, et se réservait de plus les bois de construction nécessaires pour les Moulins, Eglises et autres édifices publics.

12. Il y a, dans la paroisse de St. Henry, un assez grand nombre de jeunes gens qui désireroient et sont en état de s'établir s'ils pouvoient avoir des terres voisines, ou à une petite distance de leur parens. Il y a dans St. Henry plus de terres qu'il ne suffit pour satisfaire ceux qui désirent s'y établir, et en général ces terres sont assez bonnes.

13. Les causes qui ont retardé et continuent de retarder l'établissement des terres doivent être attribuées suivant l'opinion générale des habitans du lieu, à ce que les Seigneurs exigent des redevances trop considérables.

14. Il ne va pas d'habitans s'établir dans les Townships concédés en franc et commun soccage, et suivant moi les raisons sont, que les Canadiens aiment la société et n'aiment pas à s'éloigner de leur lieu natal: qu'en général ils sont religieux et qu'ils se trouveroient dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs spirituels, et que la plupart des jeunes gens qui s'établissent sont pauvres et incapables d'acheter et payer une terre.

LACASSE, Ptre. Curé
de St. Henry de Lauzon.

ST. JOSEPH DE LA POINTE LEVI,
14 Février 1821.

1. 3566.

2. 336.

3. 200 engagés à l'année, 600 pendant le tems des plus forts travaux, 1008 appartiennent à la famille du tenancier et travaillent sans recevoir de gages.

4. 9 Arpens de front sur 40 de profondeur.

5. 100.

6. 236 dont 100 de 2½ arpens, 100 de deux arpens, et 36 d'étendue intérieure.

7. 1328 Baptêmes, 702 Sépultures, 272 Mariages.

8. 300 garçons, 350 filles.

9. Je n'en connois pas au dedans des limites connues de la Paroisse.

10. Il y a des chemins ouverts dans toutes les directions dans la Paroisse.

11. La bonne moitié des terres de la Paroisse a été concédée avant l'année 1759, par étendue de 12, 9, 6 et 4 arpens